



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cour d'appel de Paris  
Service administratif régional**

Numéro NOR : JUSB2200201A

**Décision rectificative du 22 novembre 2021**

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré  
placé auprès du premier président de la cour d'appel de Paris

**Le premier président de la cour d'appel de Paris,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2010-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de la cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de la cour d'appel de Paris, en date du 7 décembre 2018 ;

Vu notre décision du 17 décembre 2018 portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de la cour d'appel de Paris ;

Vu notre décision rectificative du 15 janvier 2019 portant désignation des représentant du personnel au comité technique de service déconcentré placé auprès de la première présidente de la cour d'appel de Paris ;

Attendu que cette décision doit être modifiée pour prendre en compte :

- l'avancement de madame Brigitte Bruneau-Berchère, remplacée monsieur Franck Meschieri, secrétaire administratif au service administratif régional
- le départ à la retraite de madame Anne-Marie Filegon, remplacée par madame Caroline Riva épouse Da Silva, greffière au tribunal de proximité de Lagny-sur-Marne

- la mobilité de :
  - o madame Synthia Komornicki, remplacée par madame Frantz Ronot, greffier des services judiciaires à la cour d'appel de Paris
  - o monsieur Christophe De-Vera, remplacé par madame Laëtitia Pradignac, greffière à la cour d'appel de Paris
  
- la démission de :
  - o madame Martine Motard, remplacée par madame Mylène Sonnefraud, greffière au tribunal judiciaire de Melun

Que dès lors il convient de rectifier en ce sens notre décision du 17 décembre 2018

Décide :

### Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Paris :

| ORGANISATIONS SYNDICALES | TITULAIRES               | SUPLÉANTS             |
|--------------------------|--------------------------|-----------------------|
| UNSa-SJ                  | 1- Fadila Taïeb          | 4- Anne Peltier       |
|                          | 2- Youssef Baroudi       | 5- Franck Meschieri   |
|                          | 3- Sylvie Vignerte-Ricci | 6- Laëtitia Pradignac |
| FO JUSTICE SDGF          | 1- Anna (Paula) Cunha    | 2- Rachida Hamidi     |
| C-JUSTICE                | 1- Lucie Guillon         | 3- Rita Pierre-Louis  |
|                          | 2- Frantz Ronot          | 4- Ludovic Renaud     |
| CFDT INTERCO             | 1- Myriam Madouri        | 3- Caroline Da-Silva  |
|                          | 2- Guillaume Grassaud    | 4- Sabrina Mécrcéant  |
| CGT                      | 1- Cyril Papon           | 3- Mylène Sonnefraud  |
|                          | 2- Dominique Huleux      | 4- Sébastien Leconte  |

### Article 2

La présente décision rectificative sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 22 novembre 2021.

Le premier président

Jean-Michel HAYAT